

## Courrier des Résidents

A partir du 1<sup>er</sup> Mars 2010, le mode de distribution du courrier des résidents se modifie, il ne sera plus gardé au bureau, mais donné au résident en salle de restaurant ou nous le ferons suivre à un membre de la famille désigné ci-dessous.

Résident : .....

Courrier à donner directement au résident

Courrier à faire suivre à : .....

Adresse : .....

.....

Merci de votre compréhension

---

## Attestation de Responsabilité Civile

**A remettre au secrétariat avant le 25 février 2010**

Responsabilité Civile Personnelle : .....

Responsabilité Civile de l'établissement (Assurance KHOËL).

A défaut de réception de votre attestation avant cette date, nous serions dans l'obligation de vous affilié à partir du mois de Mars à l'assurance de l'établissement (Khoel 40€/an).

Merci de votre compréhension